

«Chacun met son parpaing à l'édifice»

Appel à projet : résidence artistique nomade

Dans le cadre d'une convention de mécénat entre le Groupe Lamotte et l'association Les ailes de Caïus, il est proposé un appel à projet pour une résidence artistique nomade.

Les acteurs

Les ailes de Caïus

Active depuis 2009 à Rennes, Les ailes de Caïus a pour objet le soutien et la promotion de création artistique actuelle. L'association qui tire ses ressources financières principalement du mécénat privé, marque sa spécificité en favorisant la diffusion de l'art contemporain hors des circuits habituels, notamment au sein des entreprises mécènes et de l'espace urbain.

Le Groupe Lamotte

Le Groupe Lamotte participe depuis près de 60 ans aux plus grands projets immobiliers qui ont contribué à façonner le paysage architectural du Grand-Ouest. Présent sur tous les secteurs de l'immobilier il imagine avec ses clients, les élus locaux, les urbanistes et les architectes la ville de demain. Avec ses 200 collaborateurs, il souhaite accueillir un(des) artiste(s) dans ses agences, pour le développement d'un projet artistique plastique.

Dans ce cadre l'association Les ailes de Caïus lance un appel à candidature, pour la construction d'un projet pensé pour être mis en oeuvre en collaboration avec les équipes des agences du Groupe Lamotte associées.

Le projet aura comme fil conducteur la mise en avant des valeurs :

- D'innovation ;
- De création ;
- De fonctionnement participatif et collaboratif ;

Thème de la résidence :
« Chacun met son parpaing à l'édifice »

Déroulé :

Le projet sera sélectionné par Les ailes de Caïus et l'entreprise mécène. L'artiste aura 9 mois pour la réalisation du projet. Il pourra prendre corps par l'utilisation de plusieurs médiums (dessin, peinture, gravure, photographie, vidéo, sculpture...).

Le projet devra inclure les treize sites du groupe et être proposé aux deux cents collaborateurs.

Restitution du projet final : **dernier trimestre 2017.**

Un livre sera édité et diffusé à la fin de l'année. Le livre peut faire partie du projet artistique.

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- Le curriculum vitae du candidat (deux feuillets maxi) ;
- Une lettre de motivation ;
- Un dossier papier présentant son activité, avec liens et/ou DVD si justifié ;
- Le projet qu'il propose de réaliser pendant la résidence (trois feuillets maxi) ;

Pour les candidats postulant en équipe, chaque équipe devra soumettre un dossier complet regroupant les éléments biographiques de chacun, et en précisant les enjeux qui motivent le projet collectif.

Une bourse de 10 000 € sera allouée au projet sélectionné. L'association prendra en charge les frais de production du projet (restitution, achat de matériel, transport des œuvres etc...) après la validation du budget prévisionnel fourni par l'artiste.

Les frais de déplacements et d'hébergement pour se rendre sur les sites seront remboursés à l'artiste. Une convention encadrant sera établie entre Les ailes de Caïus et l'artiste.

Date limite de dépôt des dossiers : **le 15 décembre 2016.**

